



**Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 5 JUN 2020 À 20 HEURES**

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents :

Jean ANTOINE, Alain BONVALOT, Fanny COLLIN, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Nathalie GINDRE, Fabrice JACQUES, André JOST, Carole JULLEROT, Stéphane LE GAC, Valentin ROSSE, Yves SCHNEIDER, Djamila VIGNAL, Eric VILLEMIN, Roger WAQUET.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. La première porte sur le renouvellement de l'adhésion au service de remplacement mis en place par le CDG 90. La seconde porte sur la création d'un poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'ajouter ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Il précise en outre que la délibération portant sur le règlement interne doit être supprimée de l'ordre du jour, celle-ci ne pouvant être votée dans l'immédiat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Caroline CUIF, à compter du 26/05/2020.

Mis au vote :

Pour : 15
Abstention : 00
Contre : 00

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux délégués à la commission administrative de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Madame Fanny COLLIN.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Mis au vote :

Pour : 15
Abstention : 00
Contre : 00

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux délégués au Bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Monsieur Francis BOILLOD, Yves GIRAUD et Madame Carole JULLEROT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Mis au vote :

Pour : 15
Abstention : 00
Contre : 00

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Après exposé de Monsieur le Maire, la désignation des membres du Conseil Municipal qui siégeront dans les commissions s'effectue de la manière suivante :

COMMISSION CIMETIERE : Yves SCHNEIDER, Valentin ROSSE, Eric VILLEMIN

COMMISSION FLEURISSEMENT : Nathalie GINDRE, Valentin ROSSE, Carole JULLEROT, Jean ANTOINE

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET : Yves SCHNEIDER, Valentin ROSSE, Carole JULLEROT, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER

COMMISSION INFORMATION : Nathalie GINDRE, Fabrice JACQUES, Valentin ROSSE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires : Pierre FIETIER, Jean ANTOINE, André JOST

Suppléants : Fabrice JACQUES, Valentin ROSSE, Stéphane LE GAC

COMMISSION AIDE SOCIALE : Nathalie GINDRE, Roger WAQUET, Stéphane LE GAC, Carole JULLEROT, Pierre FIETIER

SYNDICAT DU GYMNASSE DE MONTREUX-CHÂTEAU : Pierre FIETIER

Mis au vote :

Pour : 15

Abstention : 00

Contre : 00

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
--

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situations : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de Fontaine serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service de

remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ D'adopter la présente délibération
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

Mis au vote :

Pour : 15
Abstention : 00
Contre : 00

CREATION DE POSTE PEC

Afin de pouvoir assurer le suivi administratif et technique de la salle polyvalente, ainsi que son entretien, Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne dans le cadre d'un contrat proposé par l'Etat, intitulé « **Parcours Emploi Compétences** », à raison de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** de créer ce poste de Contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette création de poste

Mis au vote :

Pour : 15
Abstention : 00
Contre : 00

QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du Conseil Municipal demandent que l'éco point soit fermé lorsque la benne à déchets verts est pleine
- L'inventaire de la vaisselle se fera le 17 juin prochain en présence de Madame VIGNAL et Messieurs JOST, WAQUET, et LE GAC
- Évocation du fleurissement

LEVÉE DE SÉANCE À 21 HEURES 40